UPR, 29 avril 2014

Recommandations canadiennes

**Côte d’Ivoire**

**Question**

En 2009, la Côte d’Ivoire a décidé d’adopter et de mettre en œuvre un plan d’action dans le but de mettre fin à la culture d’impunité, d’instaurer un système de justice équitable et de renforcer son système judiciaire. La délégation de la Côte d’Ivoire pourrait-elle nous informer sur les actions prises à cet égard?

**Recommandations**

Le Canada recommande que la Côte d’Ivoire:

1. introduise des mesures législatives ayant pour objectif le renforcement de l’État de droit et qui consoliderait la collaboration entre les mécanismes nationaux et internationaux de lutte contre l’impunité notamment entre la Cour Pénale Internationale, la Cellule spéciale d’enquête et le tribunal militaire;
2. prenne des mesures pour veiller au respect des droits de la personne incluant la mise en œuvre des recommandations émises par la Commission Nationale d’Enquête afin de s’assurer que les responsables de violations des droits de la personne, quel que soit leur camp, répondent de leurs actes au plus tôt;
3. poursuive son travail sur la réconciliation nationale par les travaux de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation en élevant la recherche de la vérité en règle fondamentale de la Commission et en produisant des recommandations à l’État pour des actions justes et sans parti pris, tout en s’assurant que l’État adopte les recommandations dans les meilleurs délais.

**Observations (si le temps le permet):**

* Le Canada encourage le gouvernement ivoirien à poursuivre ses efforts pour lutter contre la violence faite aux femmes, particulièrement contre les mutilations génitales féminines et contre les mariages d’enfants, précoces et forcés.
* Saluant le progrès accompli en Côte d’Ivoire depuis la crise de 2010-2011, le Canada encourage le peuple ivoirien dans le processus de réconciliation nationale et le gouvernement dans ses efforts pour défendre et promouvoir les droits de la personne.